

RAPPORT N° 93/5-22  
au Conseil Municipal

OBJET

Z.A.C. II MOUFIA - APPROBATION DE PRINCIPE  
AUTORISATION DE MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE  
(P.A.Z.)

Le Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. II Moufia, qui accompagne le dossier de réalisation, a fait l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal le 2 juin 1990.

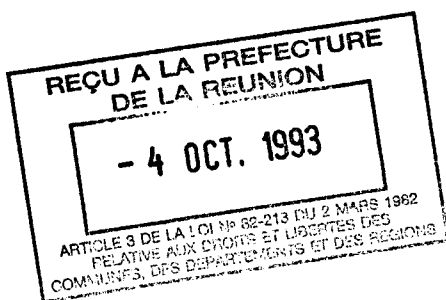
Le traitement de la partie aval de la Z.A.C. est aujourd'hui remis en cause par suite de l'évolution entre-temps de l'étude du projet du Boulevard Sud, lequel comporte des incidences en altimétrie notamment sur les projets urbains des secteurs traversés.

Afin de permettre au concessionnaire qu'est la SEDRE de poursuivre la réalisation du programme d'équipements, je sou mets à votre approbation le principe de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. II Moufia et vous demande de m'autoriser à lancer l'enquête publique.

Cette modification sera également l'occasion de procéder à des ajustements concernant la programmation à venir de certains secteurs et à des adaptations règlementaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

P/LE MAIRE  
lère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION N° 93/5-22  
du Conseil Municipal  
en séance du Samedi 25 septembre 1993

OBJET

Z.A.C. II MOUFIA - APPROBATION DE PRINCIPE  
AUTORISATION DE MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE  
(P.A.Z.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des Communes ;

Sur le RAPPORT n°93/5-22 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Jean-Max NATIVEL, 12ème Adjoint au Maire, présenté au  
nom des Commissions, Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le principe de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la  
ZAC II de Moufia.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'enquête publique.

Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le

1 OCT. 1993

P/LE MAIRE  
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

